



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 décembre 2017**

Présents :

Bureau : MME BEVIERE, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, POISSON, ROUSSEAU, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. VERGER, Conseil régional, Mme BEVILLON, Chef du bureau de l'ingénierie territoriale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme PELLETIER, bureau de l'ingénierie territoriale de la Sous-préfecture de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, M. PICARD.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, MM. GAUDET et GUERIN, Conseillers départementaux du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 octobre 2017
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Evaluation du SCoT en vigueur
- Préparation du Comité syndical
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus, et excuse Mme la Sous-préfète et Mme le Député, absentes. Elle remercie M. PETETIN pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

La Présidente accueille Mmes BEVILLON et PELLETIER, du bureau de l'ingénierie territoriale de la Sous-préfecture de Pithiviers. Elle propose un tour de table pour que chacun se présente.

Mme BEVIERE donne lecture du pouvoir reçu :

Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à M. Denis THION.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 octobre 2017

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 20 octobre : examen des dossiers de demande de subvention pour le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, dont celui de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pithiviers, adhésion à la fédération nationale des SCoT, Contrat d'objectif CotEnR, Guide du Routard 2019.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Création de l'Atelier Musée de l'Imprimerie (AMI) à Malesherbes, Association Artegraf.

L'association Artegraf, qui compte à ce jour une cinquantaine d'adhérents, a pour vocation de perpétuer l'éthique et les anciennes techniques de l'imprimerie, un métier dont les origines remontent à 1425.

C'est pourquoi l'association s'est intéressée à une collection qui retrace deux cents ans de l'histoire des presses à imprimer (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles), collection réunie par Serge POZZOLI.

Désireux de préserver ce précieux patrimoine national, M. et Mme MAURY ont acquis cette collection, la confiant à l'association Artegraf, qu'ils soutiennent depuis plus de 10 ans.

En 2013, l'association est ainsi devenue propriétaire des 4 000 m² de bâtiment qui abritera cette collection, devenue plus importante encore parce qu'enrichie par de nouvelles acquisitions et de précieuses donations.

La création de l'Atelier Musée de l'Imprimerie (AMI) est alors décidée et sa réalisation confiée à un spécialiste en muséographie, déjà réalisateur de nombreux musées et expositions, Jean-Marc PROVIDENCE (Société ESPUTNIC) et son équipe.

Un permis de construire pour l'aménagement du bâtiment, au 70 Avenue du Général PATTON à Malesherbes, a été déposé fin janvier 2014, et les travaux devraient s'achever au printemps 2018.

Afin de faire vivre cette structure, un atelier de création et de réalisation de produits imprimés de très haute qualité sera aménagé dans un local attenant au musée, avec le concours de Maury Imprimeur.

L'idée force qui est à l'origine de ce projet est celle d'associer, d'adosser l'un à l'autre un atelier d'imprimerie et un musée de l'imprimerie. Tous deux participant à l'attractivité d'un lieu unique qui montre les savoir-faire, les gestes et les pratiques autant que l'histoire, les machines et les techniques. Un lieu unique qui invite le visiteur à fabriquer et s'initier, autant qu'à découvrir, à apprendre et à comprendre.

Sur plus de 6 000 m² (4 000 m² pour les espaces muséaux, 2 000 m² pour l'atelier de production), dans un bâtiment industriel magnifié par une scénographie révélée par la lumière et les couleurs des encres de l'imprimerie, se déroule une vaste saga qui va de la naissance de l'écriture à l'invention du papier, aux évolutions technologiques depuis la production manuelle à partir de caractères mobiles jusqu'à la production mécanique puis électronique et aux derniers bouleversements de l'industrie graphique.

S'il existe déjà plusieurs musées et expositions dédiées à l'écriture, au papier ou à l'imprimerie, aucun d'entre eux n'embrasse à lui seul l'ensemble de ces domaines et aucun n'a associé le savoir-faire au faire savoir, ce qui rend ce site unique en Europe, voire dans le monde.

L'inventaire effectué comprend 700 fiches : machines anciennes massicots, plieuses, machine à composer, matériel de composition, pierres litho, fers à dorés mais aussi documents d'archives, documentation technique, ouvrages de référence...

Une politique de conservation préventive, de prêts, de dépôts, de dons et d'acquisitions est déjà en cours, qui donnera au musée le fonds indispensable au renouvellement de ses expositions permanentes et temporaires.

Les liens du Malesherbois avec l'histoire de l'imprimerie, du livre, de l'édition, de la reliure sont anciens. D'autre part, l'imprimerie tient une place prépondérante dans le département, avec plus de 2 000 salariés dans près de 90 entreprises dédiées à ce secteur et aux arts graphiques, dont 860 dans les seules imprimeries Maury à Malesherbes et Manchecourt. Le choix de l'implantation du projet à Malesherbes renforce la cohérence territoriale de ce dernier. D'autant que le site n'est autre que les lieux de l'entreprise Copygraph, ancien fabricant de papier carbone et de papiers autocopiants.

L'Atelier Musée a été pensé selon une logique qui met le visiteur au centre même de la démarche, permettant de passionner les différents publics tels que :

- publics scolaires et publics groupes (40%)
- public familial et public de curieux notamment en lien avec la programmation culturelle (40%)
- publics avertis ou spécialistes mobilisables pour des événements spécifiques (20%).

Une politique d'animation et d'ateliers spécifiques va être mise en place, pour enfants, pour adultes, pendant les vacances scolaires, en soirée, le week-end, en nocturne, le dimanche, à la pause-déjeuner, etc.

Les ateliers porteront sur des thématiques techniques (fonctionnement de certaines machines, découverte ou initiation à une technique spécifique) et des animations seront proposées par des professionnels des métiers d'art : calligraphes, enlumineurs, fabricants de papier, marqueteurs papier, relieurs, restaurateurs de dessins ou d'estampes, etc.

Le potentiel de fréquentation au vu de la zone de chalandise peut être évalué à environ 50 000 visiteurs/an.

Le fonctionnement de l'AMI s'appuiera sur une mobilisation forte des adhérents bénévoles de l'association, ainsi que sur une équipe de professionnels (médiation, gestion, administration...) à recruter prochainement.

Il est demandé par la Région l'obtention de la labellisation Musée de France. Les démarches sont engagées. Mme BEVIERE précise qu'une subvention complémentaire de 200 000 € a été votée par la Région Centre-Val de Loire. Le dossier est soutenu par Mme BESNIER.

Les dépenses éligibles s'élèvent 233 853,78 € TTC (sélection de dépenses liées à l'accueil des visiteurs). La subvention régionale demandée est de 50 000,00 €, soit 21% des dépenses éligibles (plafond).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Création d'une Maison d'Assistants Maternelles à Chambon-la-Forêt, Commune de Chambon-la-Forêt.

La commune de Chambon la Forêt dispose d'une école maternelle qui a bénéficié à la rentrée 2016 de l'ouverture d'une 6^{ème} classe et accueille maintenant 154 enfants des communes du SIRIS (Batilly en Gâtinais, Chambon la Forêt, Courcelles, Nancray sur Rimarde, Nibelle et St Michel). Par ailleurs, la commune s'est organisée, au sein de l'école, afin de fournir un local pour l'accueil périscolaire, qui lui, est géré par la CC Pithiverais Gâtinais.

Le dynamisme démographique amène les élus à poursuivre les aménagements pour améliorer les services à la population, ainsi que leur qualité de vie.

Les années précédentes, des constructions ont été réalisées pour maintenir les commerces de proximité et d'importants travaux effectués pour la circulation et la sécurisation en centre bourg entre les pôles écoles/commerces/administrations. La commune est propriétaire d'un bien comprenant plusieurs bâtiments consacrés auparavant au commerce de boucherie. La parcelle sera divisée pour la mise en vente de l'ancienne boucherie et son logement. La mairie conservera un bâtiment, ancienne remise, afin de l'aménager pour y recevoir une MAM. Cette structure permet aux assistantes maternelles d'exercer leur activité professionnelle en accueillant les enfants dans un autre lieu que leur propre habitation. Cette mise en place permettra de créer de nouvelles places d'accueil de la petite enfance dans des conditions optimales et de répondre aux besoins des familles.

Le projet est basé sur le regroupement d'assistantes maternelles sous forme associative. Cette dernière est composée de 3 assistantes, dont 2 exerçant actuellement hors commune. Le projet permet le regroupement de 4 professionnels. La capacité est déterminée avec la PMI. Les parents restent les employeurs directs des assistantes.

La MAM est un lieu réservé à la pratique professionnelle et c'est dans cette optique que la commune engagera un contrat de bail avec l'association.

Ce regroupement permettra de recevoir les enfants dans des locaux adaptés et sécurisés, de partager leurs compétences et mettre en commun leurs valeurs éducatives favorisant la socialisation, avec une amplitude horaire plus large.

La commune souhaite, par ce projet, répondre aux besoins de la population grandissante et faciliter la vie des parents exerçant une activité professionnelle avec un service de proximité supplémentaire.

Le projet d'aménagement est confié à l'architecte DPLG Cédric PHILIPPE. Il permet de réhabiliter 1 bâtiment vacant au cœur du bourg.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 236 151,87 € HT.

La subvention régionale demandée est de 70 800,00 € (30 %) + bonus ESS 23 600,00 € (10%), soit 94 400,00 €.

Mme LEVY s'interroge sur la problématique de la compétence « petite enfance », car en effet, le projet est porté par la commune alors que la compétence est intercommunale. De plus, elle considère que la commune n'a pas vocation à se substituer à la sphère privée, les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) étant généralement des projets privés.

Mme BEVIERE indique que la compétence n'est pas exercée ici par la commune, puisque le bâtiment sera loué à l'association des assistantes maternelles. Le principe est un peu le même que pour un projet « dernier commerce », boulangerie, épicerie, etc., voire des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. La collectivité porte le projet bâtimentaire, charge à l'association de faire fonctionner la MAM.

Il est rappelé que la mesure 19 « Structures d'accueil petite enfance (0-3 ans) » avait été modifiée lors du Bureau du 29 mars 2017 pour rendre éligible les projets de MAM. Les deux projets de Chambon-la-Forêt et de Jouy-en-Pithiverais avaient été identifiés.

M. THION se dit peu favorable au projet et souhaite s'abstenir.

Un élu pose la question du montant du loyer et du bail entre la commune et l'association.

David VOYER précise qu'une convention est en préparation, mais que le montant du loyer n'est pas connu à ce jour. Il est proposé de se rapprocher de la commune de Chambon-la-Forêt pour connaître son montant.

M. BOURGEOIS, indique que, comme pour le projet de Chambon-la-Forêt, sa commune souhaite s'engager dans un projet de MAM pour favoriser la réalisation du projet, pour réhabiliter et valoriser un bâtiment au cœur du bourg et pour

maintenir des emplois dans sa commune. De plus, l'accueil des enfants sur place peut permettre aux familles de rester car elles ont une solution de garde adaptée.

Mme BEVIERE propose d'ajourner la décision afin d'obtenir le montant du loyer et le projet de bail. Le dossier sera représenté lors du Bureau du mois de janvier.

Le Bureau décide d'ajourner sa décision.

- Création d'une liaison douce entre Dadonville Bourg et le lieu-dit La Groue, le long de la RD950, Commune de Dadonville.

Dans le cadre de la politique d'aménagement et de circulation de la commune, la municipalité aménage un nouvel axe structurant de circulation douce dédié et sécurisé entre Dadonville Bourg et le carrefour de la Groue, en réalisant un itinéraire d'environ 1 km. Cet axe vient compléter deux axes de circulation déjà mis en place sur le territoire communal entre la rue d'Yèvre et le chemin de St Pierre – desserte des habitations nouvelles (2002), et entre « Bourgneuf » et le pôle commercial le long de la D 921 (2007). Ces 3 axes de circulation douce permettent ainsi de relier les différents hameaux en toute sécurité.

Les procédures d'acquisition des parcelles concernées, le long de la D 950, sont aujourd'hui finalisées, ce qui a permis de réaliser le projet.

Grâce à cette voie, les habitants du « Bourg » pourront se rendre vers le pôle commercial – ZAC Portes du Gâtinais, vers le centre-ville de Pithiviers via la D 921 ou la rue d'Yèvre (commerces, collèges et lycées, etc.) en toute sécurité. D'autre part, la voie crée une liaison entre les 2 autres pistes cyclables déjà mises en œuvre.

Les flux de circulation sur les autres routes et chemins de la commune ne nécessitent pas de voie dédiée ; avec ce projet, le « schéma » de circulation douce est donc très avancé. Il restera à réaliser la jonction avec Pithiviers via le Faubourg du Gâtinais et la rue d'Yèvre. La construction du 2^e collège nécessitera l'aménagement de l'extrémité du tronçon entre la rue d'Yèvre et la liaison douce vers Dadonville Bourg.

D'un point de vue touristique, cette nouvelle voie facilite également le flux entre Yèvre-le-Châtel (classé « Un des Plus Beaux villages de France »), le château de Denainvilliers, Pithiviers et le sud de l'agglomération.

Le projet ne porte pas atteinte à la Trame Verte et Bleue, car situé en dehors des espaces à enjeux.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 142 575,83 € HT.

La subvention régionale demandée est de 57 000,00 €, soit 40% des dépenses éligibles.

Mme BEVIERE rappelle que le projet a été inauguré en septembre dernier.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Construction d'un bâtiment (salle de conditionnement, stockage et production) pour asseoir le développement des activités du Jardin de la Voie Romaine, Association Jardin de la Voie Romaine.

Mme BEVIERE propose à M. THION de présenter le projet, en tant qu'administrateur de l'association.

Le Jardin de la Voie Romaine est un jardin maraîcher biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle porté par une association loi 1901 créée en 2010. Il a reçu l'agrément « chantier d'insertion ». Il accueille des hommes et des femmes de tous âges, en situation précaire (allocataires du RSA, sans revenus, sans qualification ni formation, chômeurs de longue durée, jeunes n'ayant jamais travaillé, etc.).

Le Jardin, après 6 années d'existence a besoin de bâtiments pour accueillir ses ateliers de production. Il s'agit d'améliorer les postes de travail pour les employés et gagner en efficacité. Un bâtiment en bois de 20m sur 24m permettra de répondre à ces besoins.

Ce bâtiment comportera, pour moitié de sa surface, l'atelier de conditionnement des paniers de légumes, organisé selon une marche en avant allant de la station de lavage, venue du champ ou stockage sec ou froid vers la livraison. Cet organisation de l'espace amènera pour les employés une efficacité multipliée et des conditions de travail dignes.

Une autre partie de l'espace sera consacrée au stockage sec et froid. Actuellement, beaucoup de pertes de légumes de conservation sont liées aux conditions de stockage. Le caisson frigorifique sera sur-isolé (paille) et intégré dans le bâtiment. Des espaces de stockage sec seront créés.

Une partie du bâtiment sera axé sur les questions logistiques : l'organisation des espaces pour les départs vers la livraison. Le bâtiment enchâssera le préfabriqué actuel, celui-ci sera réaménagé pour des espaces de vie et de travail.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 7 décembre 2017. Page 4 sur 7

L'ensemble du bâtiment s'intègre dans un projet d'autosuffisance énergétique, avec l'installation de panneaux photovoltaïques et l'achat de véhicules électriques (financement TEPCV – ministère de l'environnement). Le but global est de créer un maraichage sans énergies fossiles d'ici 2025.

Cet investissement aura des retombées directes en chiffre d'affaire, avec l'augmentation du nombre de paniers livrés aux adhérents (175 actuels, objectif 200).

Les dépenses éligibles s'élèvent à 101 312,55 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 40 500,00 € (40%) + bonus matériaux biosourcés de 10%, soit 10 100,00 € [mesure 35-2].

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Création d'une ressourcerie à Pithiviers, Association TRlaction.

L'association TRlaction, créée en 2001, a pour objectif de promouvoir et de coordonner, sur la région de Pithiviers, des actions visant l'insertion sociale et professionnelle de jeunes et adultes en difficulté (labellisée Insertion par le travail). TRlaction leur donne la possibilité de retrouver un statut économique, social. Elle propose pour cela une activité principale de tri des emballages et corps creux issus de la collecte sélective des déchetteries de l'agglomération.

A partir de 2015 TRlaction s'est engagée dans de nouvelles activités, toujours en lien avec le développement durable et de l'économie circulaire : la collecte de cartons et de papiers au sein des administrations et des entreprises locales pour les valoriser dans le cadre de la filière recyclage papeterie; ce ramassage se fait avec l'aide d'une camionnette fonctionnant à l'énergie électrique (financement Contrat Régional de Pays), la création d'un atelier de démantèlement des compteurs électriques et électroniques renouvelés par les nouveaux compteurs de type Linky.

Très tournée vers le développement durable et la biodiversité, l'association s'est imposée comme un acteur incontournable du territoire, en termes de mise en œuvre d'actions d'Economie Sociale et Solidaire, d'Economie circulaire, mais également d'implication dans la volonté de mise en réseau des acteurs locaux.

Un des membres du conseil d'administration de l'association est d'ailleurs membre du Conseil de développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Une envie est partagée avec l'autre principale association d'insertion par le travail, le Jardin de la Voie Romaine (cf. autre convention TEPCV pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, l'acquisition de deux véhicules électriques), pour organiser un parcours commun de réinsertion, ce qui permettrait aux bénéficiaires de travailler au sein de plusieurs entreprises et de découvrir plusieurs corps de métier. Le projet de recyclerie rentre dans ce parcours.

Plus précisément, le nouveau projet mis en place en 2017 est une recyclerie qui s'oriente vers deux types d'activités :

- la création d'un atelier de récupération/transformation de meubles et objets divers
- la création d'une boutique qui se situera au pied d'un des immeubles du quartier St Aignan de Pithiviers, quartier intégré au Contrat de ville (NB : la réhabilitation de l'espace de vente sera mise en œuvre dans le cadre d'un autre projet avec un chantier de jeunes en réinsertion). Le choix de cette implantation au sein des quartiers prioritaires est une plus-value souhaitée par les partenaires. Elle permettra de redonner une activité économique et sociale aux espaces bâtis en bas d'immeuble. La démarche devrait favoriser l'implantation d'autres commerces.

Les objectifs recherchés par cette action sont :

- la réduction des apports en déchetterie par la promotion du réemploi,
- la vente d'objets à prix très réduits dans un but non lucratif, offrant de nouvelles solutions d'équipement aux ménages les plus modestes (le bailleur social est partenaire de cette démarche),
- la démarche d'insertion proposée par l'association à ses salariés.

La recyclerie s'inscrit donc bien dans une logique économique, sociale et solidaire en participant à la protection de l'environnement, en créant des emplois d'insertion non délocalisables et en proposant un service de proximité aux habitants.

Les publics visés sont les particuliers aux ressources modestes et le public en insertion.

Le projet fait écho à l'Agenda 21 du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, puisqu'il s'agit de la fiche action n°28 « Créer une ressourcerie ».

De plus, les réunions de concertation, bases ayant permis l'élaboration du programme d'actions de l'Agenda 21 de Pays et la réflexion « Ambitions 2020 » sur le bassin de vie de Pithiviers, rejoignent les objectifs du projet, à savoir :

- renforcer le tissu économique pour favoriser l'emploi
- rechercher le meilleur ajustement entre compétences des actifs et les besoins des entreprises

- accompagner la structuration et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale en matière de déchets.

L'objectif plus global de l'association est de minimiser les besoins de financements extérieurs ; c'est pourquoi la création de cette activité économique, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier de démantèlement des compteurs, l'acquisition d'un véhicule électrique doivent s'entendre comme des actions complémentaires.

La ressourcerie, le véhicule électrique et les panneaux photovoltaïques sont financés dans le cadre des fonds de transition énergétique du Ministère de l'Environnement (cf. avenant 1 à la convention TEPCV, en date du 13 février 2017).

Les économies ainsi générées permettent d'alléger les coûts de fonctionnement de la structure, ce qui permet à moyen terme d'en assurer plus encore sa pérennité.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 34 345,10 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 13 700,00 €, soit 40% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Le tableau de synthèse de la consommation du dispositif A vos ID est distribué aux élus.

Evaluation du SCoT en vigueur

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui recontextualise la nécessité de faire un bilan du SCoT 6 ans après son approbation (2011).

Il précise que la réalisation du bilan n'empêche pas de procéder à la révision.

Sur le bilan, M. TARTINVILLE explique les points principaux, en précisant que les éléments de détails seront exposés lors du Comité syndical, qui suit.

Il alerte sur la difficulté de tirer des conclusions à 6 ans alors que le SCoT se situe sur une échelle de 20 ans.

SAGE Nappe de Beauce : contrat d'animation 2017-2018

Mme BEVIERE rappelle l'historique de la création de la CLE su SAGE Nappe de Beauce ; cette structure, sans identité juridique, est portée par le Pays depuis sa création, à condition que le financement de la cellule d'animation soit assuré à 100% par les partenaires (à l'origine : Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne, Régions Centre-Val de Loire et Ile de France). Depuis, la Région Ile de France s'est désengagée et sa part est répartie sur les deux Agences.

Mme BEVIERE précise que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Bureau le 21 avril 2017, car les conditions financières ont changé.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération. Elle précise que le contrat est très classique pour un contrat d'animation.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Bureau s'inquiète néanmoins sur la non pérennisation du financement de la cellule d'animation de la CLE et du devenir de cette dernière si les prises en charge sont remises en cause.

Préparation du Comité syndical

- Coopération économique : avancement de la structuration du service économique du territoire.

La présentation du projet de création d'une cellule d'animation sera faite par Jean-François VALLES, du cabinet d'études SYNOPTER.

- Modification des statuts.

Mme BEVIERE rappelle que la modification des statuts du PETR est liée à la prise de compétence PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale), si les 3 EPCI délibéraient de manière concordante, ce qui est le cas aujourd'hui. Le PETR peut donc procéder à la modification de ses statuts.

Elle donne lecture du texte ajouté aux statuts.

- Simplification des CRST.

Cette présentation sera faite par Mme BESNIER et M. VERGER.

- Point d'avancement CotEnR

David VOYER fera un point sur ce contrat d'objectif.

- Guide du routard 2019.

David VOYER fera un point d'avancement de cette démarche faite auprès de l'association nationale des Pays et des Pôles (ANPP) et du groupe Hachette.

- Contrat de ruralité.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme PELLETIER, référente sur ce sujet à la Sous-préfecture de Pithiviers. Elle rappelle les 6 thématiques du contrat de ruralité.

David VOYER précise les priorités d'actions envisagées par le comité de pilotage.

Il est rappelé que les études ne sont éligibles que si elles sont le préalable à des travaux financés par le contrat de ruralité.

- Contrat Global d'actions Essonne amont.

Mme BEVIERE rappelle la date du prochain comité de pilotage, le 21 décembre à 9h30 à Pithiviers-le-Vieil.

Affaires diverses

Mme BEVIERE indique qu'il n'y a pas d'affaires diverses spécifiques au Bureau.

- Dates des prochaines réunions.

Il est proposé que les réunions se tiennent plutôt les jeudis. La date du 18 janvier 2018 est retenue.

Le prochain Comité syndical se tiendra le jeudi 15 février 2018 à 17h30. Il traitera des Orientations Budgétaires pour 2018.

Il sera précédé d'un Bureau à 16h. Le lieu reste à définir.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h15.

Monique BEVIERE, Présidente